



Fiche formation
Maquette
Planning d'alternance

MASTER 2 ADMINISTRATION PUBLIQUE

Parcours Carrières Publiques

Option Droit Des Affaires des Collectivités Publiques



ÉCOLE DE DROIT

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

EN ALTERNANCE

41 boulevard François Mitterrand - TSA 80403
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
04 73 17 76 56 / 76 54 - alternance.droit@uca.fr

DIPLÔME PRÉPARÉ

Master 2^{ème} année mention Administration Publique - Parcours Carrières Publiques

Option Droit Des Affaires des Collectivités Publiques

414 heures d'enseignements, d'encadrement et d'examens

Année universitaire : du 1^{er} septembre 2024 au 30 septembre 2025

Fiche RNCP : 38176

Code diplôme : 13534012

Niveau : Bac + 5 (niveau 7)

Type de contrat proposé :

Apprentissage

Professionnalisation

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Sébastien DEFIX, Professeur Associé à l'Ecole de Droit - UCA

Sebastien.DEFIX@uca.fr

LIEU DE FORMATION

École de Droit - Université Clermont Auvergne

41, boulevard François Mitterrand - TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

<https://droit.uca.fr/>

RYTHME D'ALTERNANCE

- ◆ 68 jours de présence à l'Ecole de Droit sur un total de 13 périodes d'enseignements ;
- ◆ 183 jours de présence potentielle en structure d'accueil

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ◆ Être capable d'appréhender les principes fondamentaux du droit public des affaires, de maîtriser le raisonnement juridique ;
- ◆ Combiner des enseignements généralistes avec des approches méthodologiques innovantes (projet collectif, organisation de journées d'études, clinique du droit, travaux d'analyse jurisprudentielle...) et des enseignements plus spécialisés en droit public des affaires, droit des contrats publics, droit de l'urbanisme, des propriétés publiques et de nombreux enseignements de contentieux administratifs spéciaux.

PROFIL DES CANDIDAT(E)S

Titulaires d'un diplôme Master 1 Droit Public, à partir d'une licence dans le même domaine (Droit, AES, Economie, Gestion), et après examen de dossier pour les autres diplômes.

DÉBOUCHÉS

Les diplômé(e)s de cette mention sont opérationnel(le)s et aptes à assumer des carrières juridiques tant dans les différentes fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière) et de leurs groupements qu'auprès des opérateurs économiques qui sont en lien étroit avec les collectivités publiques.

Métiers visés : Juriste dans les structures publiques ou privées plus particulièrement en charge des affaires publiques (commande publique, projets immobiliers complexes, travaux publics...) ; Cadre dans les collectivités publiques en charge de l'administration générale nécessitant une expertise en matière d'opération complexe et de suivi de projet ; Avocat(e) spécialisé(e) en droit public.

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

PLANNING D'ALTERNANCE

L'alternance doit suivre un rythme précis et rigoureux, selon un calendrier préétabli et voté par le Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit.

Il fait apparaître :

- Les créneaux d'enseignements à l'Ecole de Droit, balisés de couleur verte, pendant lesquels seront réparties les heures de cours de la formation ;

Sur ces périodes dédiées aux enseignements,

l'alternant(e) ne peut EN AUCUN CAS se rendre sur son lieu d'alternance :

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
- Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
- Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place

- Les périodes d'examens, balisées en bleu (tous les détails sur les examens en page 6)
- La période de soutenance du rapport d'alternance du 27 au 29 août 2025, également en bleu ; chaque alternant(e) sera convoqué(e) sur une demi-journée seulement, et devra se rendre en entreprise le reste du temps.

Sur les jours restés en blanc sur le planning, la présence de l'alternant(e) est attendue en structure d'accueil.

MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 3 (197 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
UE 3A : L'action contractuelle et des collectivités publiques	64h	
Droit de la commande publique	16h	Examen terminal écrit 1h
Droit de la commande publique - Etudes approfondies	24h	Contrôle Continu
Opérations d'aménagement	24h	Contrôle Continu
Grand oral		Oral
UE 3B : La valorisation des ressources des collectivités publiques	64h	
Valorisation des propriétés publiques	24h	Contrôle Continu
Études de cas en propriété intellectuelle	16h	Contrôle Continu
Finances publiques et fiscalité locale	24h	Examen terminal écrit 1h
UE 3C : Environnement et développement durable	32h	
Les grands principes du droit des transports	8h	Examen terminal écrit 1h
Politiques publiques de mobilité durable	6h	
Service public local des mobilités	6h	
Les contrats de service public de la mobilité	6h	
Les entreprises publiques de la mobilité	6h	
UE 3D : Suivi de projet de collectivités publiques et recherche	22h	
Gestion et financement de projet 1 (projet collectif)	22h	Restitution dossier
UE 3E : Anglais	15h	
Anglais	15h	Contrôle Continu
Semestre 4 (212 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
UE 4A : Les collectivités publiques et le développement	72h	
Droit et pratique de l'urbanisme	16h	Contrôle Continu
Droit et pratique de l'urbanisme - Etudes approfondies	8h	Contrôle Continu
Droit et pratique des services publics	24h	Examen terminal écrit 1h
Droit et pratique des travaux publics - Etudes approfondies	8h	Contrôle Continu
Droit des entreprises et des participations publiques	16h	Contrôle Continu
Grand oral		Oral
UE 4B : Les litiges des collectivités publiques	108h	
Contentieux contractuels	24h	Contrôle Continu
Contentieux de l'urbanisme - Etudes de cas	16h	Contrôle Continu
Contentieux des affaires en droit de l'Union Européenne	20h	Contrôle Continu
Contentieux pénal des affaires publiques	8h	Examen terminal écrit 1h
Contentieux des travaux publics	8h	Contrôle Continu
Résolution amiable des différends	8h	Contrôle Continu
Procédure administrative contentieuse	24h	Contrôle Continu
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle	22h	
Gestion et financement de projet 2 (projet collectif) ou Clinique des droits	22h	Restitution dossier
UE 4D : Stages et rapport de stage / alternance	10h	
Stage et rapport de stage / alternance	10h	Rapport + soutenance

TOTAL : 414 heures - Examens inclus (5h)

EXAMENS

Les alternant(e)s signent un contrat qui s'étend d'une date précise à une autre, et le planning permet de voir sur quels jours exactement les alternant(e)s ne pourront pas se rendre en entreprise parce qu'ils/elles sont déjà mobilisé(e)s pour des plages d'enseignements ou d'examens. **Le reste du temps, dès que le planning ne prévoit ni cours (en vert) ni examens (en bleu), leur présence est attendue en structure d'accueil.**

En ce qui concerne les examens, le calendrier prévoit volontairement la totalité des deux semaines prévues pour l'ensemble des Masters de l'École de Droit, même si bien entendu les alternant(e)s n'auront pas des épreuves sur la période entière. Au moment de l'élaboration des plannings (année N-1), les examens ne sont pas encore organisés donc il est impossible de savoir sur quels jours exactement les épreuves seront placées.

Les alternant(e)s recevront leurs dates d'examens précises par le service scolarité au moment opportun (au moins 15 jours avant la première date). Ces jours-là, ils/elles seront donc en épreuve et il leur faudra faire remonter leur convocation à leur structure pour pouvoir être libéré(e)s. Mais le reste des jours, dès lors qu'il n'y a pas d'épreuve, il leur faudra se rendre en entreprise. De même, en cas d'épreuve le matin, il leur faudra être présent(e) en structure l'après-midi et inversement.

Néanmoins, un accord peut toujours être trouvé entre l'alternant(e) et sa structure dans certains cas particuliers, si par exemple le lieu d'alternance est éloigné de l'École de Droit (aménagement des horaires, recours au télétravail ...).

JOURS DE RÉVISIONS

L'article [L6222-35 du code du travail](#) impose aux employeurs d'accorder à leurs **apprenti(e)s** 5 jours de congés supplémentaires et rémunérés sur l'année de formation, pour leur permettre de réviser leurs examens ; ces 5 jours peuvent être fractionnés et peuvent être partagés entre les deux semestres, ce sont des jours ouvrables et obligatoirement pris dans le mois qui précède l'examen.

Attention : Les alternant(e)s en contrat de professionnalisation ne sont pas concerné(e)s par ces jours de révisions.

Le fait que les apprenti(e)s aient droit à 5 jours de révisions supplémentaires et pas les étudiant(e)s en contrats de professionnalisation n'est pas décidé par l'Université, ni par le CFA. C'est une disposition accordée par la loi pour les apprenti(e)s uniquement : ce n'est donc pas pour léser les étudiant(e)s en contrats de professionnalisation, plutôt comme un genre de "bonus" pour les apprenti(e)s.

COÛT DE LA FORMATION

Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est le CFA (Centre de Formation des Apprentis) FORMASUP Auvergne qui renseigne les structures sur un plan financier :

contact@formasup-auvergne.fr / 04 73 10 00 87

Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'École de Droit. Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Tarif horaire	Volume horaire	Montant
15,23 €	414 heures	6305,22 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités).

Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant(e), qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance, précisées sur notre site ou dans le livret de l'alternance des formations en droit (QR Code en dernière page).

RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT(E)

Directement versée par la structure d'accueil et calculée sur la base du SMIC au 1er janvier 2024 (11,65€ brut/heure soit 1766,92€ brut/mois), son montant va dépendre du type de contrat, ainsi que de l'âge de l'alternant(e).

La formation étant un Master 2, c'est le taux de rémunération 2^{ème} année qui va s'appliquer.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
51 % du SMIC *	Salaire le plus élevé entre 61% du SMIC * et 61% du SMC **	Salaire le plus élevé entre 100% du SMIC * et le SMC **

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
65 % du SMIC *	80 % du SMIC *	100% du SMIC * ou 85% du SMC **

* SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

** SMC = Salaire Minimum Conventionnel (prévu dans la convention collective de la structure)



Ecole de Droit

Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

<https://droit.uca.fr>

Service Alternance

alternance.droit@uca.fr

04 73 17 76 56 / 76 54



ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



FORMASUP
AUVERGNE

FormaSup Auvergne

Centre de Formation des Apprentis

2 allée Alan Turing
63170 AUBIERE

<https://www.formasup-auvergne.fr/>

Contact

contact@formasup-auvergne.fr

04 73 10 00 87



Livret de l'alternance

Procédure de mise en place
d'un contrat d'alternance

Documents à retrouver sur le site de
l'Ecole de Droit (rubrique Alternance)

